



Histoire 1ere - thème 1 : L'Europe face aux révolutions

Point de passage et d'ouverture :

« le Code civil permet l'égalité devant la loi et connaît un rayonnement européen »

1. Un Code pour et par qui ? Pourquoi ? (contexte, motivations, objectifs, enjeux...)
 2. Analyse critique du Code civil : un outil d'égalité ou d'inégalité ?
Quel est l'ordre social (et moral) établi par ce code ?
 3. La portée du Code Napoléon : diffusion, exportation, rayonnement
-

1. Un Code pour et par qui ? Pourquoi ? motivations, objectifs et enjeux...

L'idée n'est pas nouvelle : déjà au XVIII^e, dans les territoires prussien et autrichien, un code apparaît. Louis XIV avait lui même lancé une commission de codification en 1665, mais elle n'avait pas abouti.

En 1791, en pleine Révolution, l'Assemblée Constituante décrète qu' « il sera fait un code de lois civiles commun à tout le royaume ». Mais la période est trop mouvementée pour que le projet se concrétise.

En France, se superposent et coexistent alors différentes sources de droit : les droits coutumiers, le droit canonique, le droit romain, la législation royale... L'objectif d'un code est donc évident : il faut que la loi soit écrite, qu'elle soit claire et simple afin que nul ne l'ignore. L'ambition implique donc une centralisation du pouvoir. En effet, le souci de Napoléon est de créer un État fort, de réparer les effets destructeurs de la période révolutionnaire et d'effacer les remous qui ont ébranlé la société française. C'est finalement sur la famille qu'il projette de bâtir cet État fort.

De plus, à l'instar des souverains restaurateurs d'Empire, tels Charlemagne ou Auguste, il veut lui aussi être un prince législateur et ainsi marquer l'histoire.

Cinq grands principes régissent la rédaction du code :

- unité du droit : le même pour tous les habitants du territoire national
- unité de la source juridique : une seule autorité est compétente pour élaborer les lois
- caractère complet du droit : tous les litiges nouveaux sont réglés par un seul et même droit.
- indépendance du droit : selon le principe de séparation des pouvoirs et donc d'indépendance du pouvoir juridique.
- Évolution du droit : il s'adapte aux mentalités qui changent.

Dès 1800, Napoléon demande à trois éminents jurisconsultes de rédiger un projet, avec l'aide du 2^e consul Cambacérès. Une commission de législation du Conseil d'Etat se réunira près d'une centaine de fois, dont une trentaine sous la présidence de Bonaparte, (particulièrement préoccupé par les questions d'adoption, de divorce



et de soumission des femmes à leur mari). Les législateurs s'inspirent à la fois de la jurisprudence civile de l'Ancien Régime, du droit romain, des anciennes coutumes de France, des ordonnances royales et des maximes juridiques de la révolution française.

Finalement le 21 mars 1804 (30 ventôse An XII) le Code Civil est approuvé et devient en 1807, le Code Napoléon.

Il contient 36 lois comprenant 2281 articles, eux mêmes organisés en trois parties : les personnes, les biens, la propriété. Cet ensemble de lois régit tous les rapports sociaux.

2. Analyse critique du Code civil : égalité ou inégalité ?
Quel est l'ordre social (et moral) établi par ce code ?

→ Document avec des extraits du code (cf. manuel 1ere)

Quels droits sont reconnus aux habitants du territoire français?

Le code civil établit-il l'égalité de tous devant la loi ?

Quelles hiérarchies au sein de la société sont rappelées et figées par ce texte ?

Proposition d'analyse :

Si le code civil abroge beaucoup de réformes de la période révolutionnaire, il conserve néanmoins la plupart des grandes conquêtes de 1789.

(À essayer d'identifier avec les élèves - analyse comparative)

On retrouve notamment les idées suivantes:

- liberté de conscience, de travail
- égalité de droit entre les citoyens
- laïcité de l'Etat.
- Égalité entre tous les héritiers
- possibilité de divorcer.

« Le Code civil permet l'égalité devant la loi » (extrait B.O. 2019)

→ en quoi le code permet au contraire l'institutionnalisation de l'infériorité des femmes ¹?

Napoléon disait ne pas apprécier les femmes qui se mêlent de politique, son code est globalement un document réactionnaire² car il établit une vraie discrimination à l'encontre des femmes, les relations entre les sexes sont codifiées de manière profondément inégalitaire.

¹Du « Deuxième sexe », comme l'appelait Simone de Beauvoir. Soit la moitié de la population de l'Empire!

²Sens à préciser aux élèves, expliquer l'opposition idéologique entre les conservateurs et les progressistes. Pourquoi pas en les faisant se positionner eux mêmes sur des idées ou des faits de société (ex: IVG, homosexualité, multiculturalisme, etc.) afin qu'ils prennent conscience de leur façon de voir les choses et qu'ils s'exercent à la démocratie d'opinion.



Qu'est-ce qu'une femme à travers ce code ? Quel est son rôle au sein de la société ³?

→ Un être de second rang si non mariée, un être mineur, soumis et incapable si mariée (être veuve était presque une posture intéressante!⁴).

Quelques exemples de lois ou principes du Code particulièrement misogynes :

- incapacité juridique totale de la femme mariée, qui passe de la tutelle des parents à celle du mari⁵.
- interdiction d'accès au lycée et à l'université.
- mariage soumis au consentement du père.
- obligation de suivre l'époux à son domicile
- devoir de fidélité et peine de prison si adultère (le mari n'aura qu'une petite amende s'il ramène une maîtresse au foyer conjugal⁶).
- interdiction de travailler et de voyager sans autorisation du mari.
- contrôle des relations et des correspondances de la femme par son mari.
- exclusion des droits politiques.
- article 1124: « Les personnes privées de droits juridiques sont les mineurs, les femmes mariées, les criminels et les débiles mentaux ».

Les femmes n'ont donc aucun droit politique ou civil.

Napoléon est un « homme du sud » à l' « esprit méditerranéen ⁷ » il disait : « *la femme est donnée à l'homme pour qu'elle lui fasse des enfants, elle est sa propriété comme l'arbre à fruits est celle du jardinier* » ou encore « *la femme et ses entrailles sont la propriété de l'homme* ». il affirme la domination de l'époux et du père, son code institutionnalise l'infériorité des femmes et réaffirme le patriarcat⁸.

Bien que ce code ait inspiré de nombreuses démocraties, c'est une relative tragédie pour les femmes car il inscrit l'enfermement de ces dernières au sein du foyer, livrées au bon vouloir de leur père puis de leur mari. Femmes et féministes dénoncent ce code en révélant la nécessité pour l'homme du cadre du mariage afin de garantir sa paternité et ses biens, ainsi pour garantir le droit des pères il faudrait supprimer celui des mères. Pour s'approprier les enfants de la mère, les hommes vont contrôler leur ventre et leur sexe. Il faut empêcher aux femmes l'accès à toute autonomie, il faut les réduire au rang d'esclave⁹, leur retirer leurs droits, leur liberté et ne pas les instruire.

Le *pater familias* dispose de la *patria potestas* : puissance paternelle, le père a le droit de vie ou de mort sur toute sa maisonnée.

Tout au long des 19^e et 20^e siècles le mouvement des femmes n'aura de cesse de faire abolir progressivement toutes les dispositions du Code qui entravent leur

³ Débat possible en classe sur l'actuelle « condition féminine » dans notre société.

⁴ Voir comme exemple la veuve Clicquot (Champagne).

⁵ Il faudra attendre 1985 pour que les femmes recouvrent l'entièreté de leurs droits juridiques.

⁶ On encourage les hommes à aller « assouvir leurs besoins » dans les nombreuses maisons closes.

⁷ Attention au cliché ou à la généralité, il s'agit de rappeler des traits culturels, une ambiance et non de stigmatiser. En effet les territoires du Sud de la France sont régis par un droit romain écrit dans lequel le *pater familias* est tout puissant.

⁸ A définir aux élèves.

⁹ Rappelons qu'il avait en 1802, restaurer l'esclavage des noirs.



liberté¹⁰ et plusieurs lois telle l'interdiction pour les femmes de porter un pantalon sont tombées en désuétude sans avoir été abrogées.

3. Portée du Code Napoléon : exportation du *modèle*, rayonnement, diffusion...

Documents p. 45 manuel 1ere Hatier (carte de l'Europe et iconographie avec la 1ere page du Code civil et sa traduction en italien.)

→ identifier, localiser les territoires régis par le code ? Expliquer pourquoi la France rayonne dans ces régions.

La diffusion du Code civil à travers l'Europe et le monde est un phénomène remarquable. Qu'il ait été imposé directement par la force de la conquête ou indirectement, choisi pour ses qualités et/ou par affinité culturelle, nombreux sont les pays qui ont repris ou copié, intégralement ou en partie, le code Napoléon.

En effet, clair et concis, le Code civil de 1804 sert de modèle à de nombreux pays. Il se propage et s'impose à travers l'Europe de manière très logique car lié à la conquête et l'occupation napoléonienne de nombreux territoires : ex : Belgique, Pays-bas, Italie. L'adoption du code dans ces régions a été également facilité par le fait que Napoléon avait nommé à leur tête ses frères (ex : Joseph en Italie). Cette Europe napoléonienne, unifiée par un droit commun, peut être vue comme une première construction politique de cet espace, plus d'un siècle avant les Traités de Rome ou de Maastricht. Ce Code apparaît comme l'un des ciments des nations d'Europe.

Le code civil fut également introduit au sein de l'Empire colonial français, avec des nuances et des adaptations liées aux particularismes locaux. Néanmoins la chute de l'Empire n'arrête pas l'expansion du code à travers le monde.

Tout au long du XIX^e siècle des pays importent le code par sympathie ou par admiration pour la France et ses idéaux (soft power) : la Roumanie, la Bolivie (puis par ricochet au Chili, en Colombie, en Équateur, en Argentine et au Paraguay), le Québec, la Louisiane, l'Égypte. Le Japon s'inspire également de la France pour moderniser son droit car à leurs yeux, la France est le seul pays à posséder un code complet et assez récent.

Finalement ce qui est le plus marquant dans le rayonnement extérieur du Code Napoléon c'est d'avoir été à l'origine du vaste mouvement de codification du XIX^e siècle et d'avoir inspirer les droits de tant de pays.

¹⁰ Le « mouvement matricien » a même rebaptisé le Code Napoléon en : « charia catholique du patriarcat gréco-romain » !! L'expression, bien que relativement inconvenante pour plusieurs raisons, a le mérite de rappeler que l'ordre social occidental est un soi-disant modèle très contestable.



Le rayonnement du Code rappelle que la France a été une puissance militaire, économique, mais aussi politique et culturelle¹¹.

En 1960, on compte plus de 70 Etats ayant appuyé leurs lois sur ce Code Napoléon.

Napoléon, en exil à St Hélène : « *Ce qui vivra éternellement c'est mon code civil !* ».

Sources :

Manuels 1ere hatier, magnard

http://www.thucydide.com/realisations/comprendre/code_napoleon/

www.cairn.info

[hérodote.net](http://herodote.net)

Site de mouvement matricien

¹¹ Illustre la notion fondamentale de puissance, en tant que capacité à influencer les autres territoires du monde. La France a sa sphère d'influence.